



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

En mairie, 48220 – Saint Maurice de Ventalon
tél : 04 66 32 93 30 ; fax : 04 66 45 85 76
cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 MARS 2016
Relais de l'Espinas, St Andéol de Clerguemort**

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAFFARD ; Jean Pierre ALLIER ; Jean Paul VELAY ; François FOLCHER ; Dominique MOLINES ; Stéphane MAURIN ; Yves COMMANDRÉ

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT ; Alain VENTURA ; Jean Claude DAUTRY

Vialas : Michel REYDON ; Vanessa ALBARET ; Hervé CHAPELON ; Pascale FILLAU

Titulaire absent ayant donné procuration : Michel RIOU a donné procuration à Jean Paul VELAY ; Jacques HUGON a donné procuration à Alain VENTURA ; Michel BOULANGER a donné procuration à Vanessa ALBARET

Excusés : Néant

Jean Claude DAUTRY a été nommé secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu du 25 février 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter le point n°7 à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Ressources humaines : Médecine Préventive**

1. Comptes de gestion 2015 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse

Le Président rappelle que le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes. Il précise que ce document, dressé par le receveur, doit être soumis au vote de l'assemblée qui peut émettre des observations et des réserves si nécessaire.

Après présentation du budget principal de l'exercice 2015, son exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver le compte de gestion 2015 du budget principal de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Après présentation des budgets annexes de la ZAE de Masméjean, de la Cure et de l'Enfance et Jeunesse pour l'exercice 2015, leur exécution et les pièces afférentes, il est proposé au conseil d'approuver les comptes de gestion 2015 des budgets annexes de la ZAE de Masméjean, de la Cure et de l'Enfance et Jeunesse.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Compte administratif 2015 du budget principal et des budgets annexes ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse

Le Président informe que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Après avoir présenté les comptes administratifs 2015 de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, le Président se retire de la séance pour qu'il soit procédé au vote, conformément à L'article L. 2121-14 du CGCT. Il est proposé au conseil de voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		37 606.79	477 603.85		477 603.85	37 606.79
Opérations de l'exercice	327 458.08	292 643.97	350 833.73	735 097.67	678 291.81	1 027 741.64
TOTAUX	327 458.08	330 250.76	828 437.58	735 097.67	1 155 895.66	1 065 348.43
Résultats de clôture		2 792.68	93 339.91		90 547.23	

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE ENFANCE ET JEUNESSE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	220 377.60	220 377.60			220 377.60	220 377.60
TOTAUX	220 377.60	220 377.60			220 377.60	220 377.60
Résultats de clôture		0.00				0.00

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE ZAE DE MASMEJEAN

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés		54 982.50	74 720.85		74 720.85	54 982.50
Opérations de l'exercice	102 109.57	113 645.11	103 159.88	74 720.85	205 269.45	188 365.96
TOTAUX	102 109.57	168 627.61	177 880.73	74 720.85	279 990.30	243 348.46
Résultats de clôture		66 518.04	103 159.88		36 641.84	

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE LA CURE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés				4 801.16		4 801.16
Opérations de l'exercice			9 407.36	29 996.33	9 407.36	29 996.33
TOTAUX			9 407.36	34 797.49	9 407.36	34 797.49
Résultats de clôture				25 390.13		25 390.13

16 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**3. Fixation des taux des taxes directes locales 2016**

Le Président rappelle à l'assemblée les taux votés pour l'année 2015. Dans le cadre du contexte économique actuel, il propose de ne pas appliquer de hausse des taux pour cette année et de les fixer comme suit :

- Taxe d'Habitation : 2.50
- Taxe Foncière Bâti : 3.00
- Taxe Foncière Non Bâti : 46.90
- Cot° Foncière des ETS : 3.94

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**4. Budget principal 2016 et budgets annexes 2015 ZAE de Masméjean, La Cure, Enfance et Jeunesse**

Le budget des collectivités détermine les autorisations (ouvertures de crédits) maximales des dépenses et recettes pour l'année. Il comprend 2 sections (fonctionnement et investissement) elles-mêmes réparties entre dépenses et recettes.

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont des charges et produits de gestion courante tels que les produits d'entretien, ou les loyers encaissés. La section d'investissement retrace les charges et produits « durables » tels que des constructions, acquisition de mobilier et matériel spécifique et des produits permettant de les financer comme les emprunts, subventions.

Enfin, le budget est voté avant le 15 avril de l'année hors renouvellement des organes délibérants. Il doit être voté en équilibre, c'est-à-dire que le montant total des dépenses doit être couvert par le montant total des recettes pour chaque section.

Le Président informe que la commission des finances s'est réunie afin de débattre des projets et modalités d'élaboration du budget. Ce travail a été de qualité et nécessaire.

Il présente les budgets primitifs de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère pour l'exercice 2016. Le budget 2016 est difficile à boucler. La préoccupation principale étant la couverture des dépenses et l'équilibre budgétaire. Ainsi, comme l'an dernier, un appel de fonds sera demandé aux communes membres pour combler le manque de recettes. Malgré l'adhésion de la commune de Vialas, la baisse des dotations de l'État se poursuit. Ainsi la DGF, diminuée de la contribution au redressement des finances publiques, arrive à son niveau plancher avant d'être négative.

Hervé CHAPELON ne comprend pas quel est le but de cette baisse des dotations et se demande ainsi de quoi vit l'EPCI. Dans ces conditions, comment maintenir les services publics comme la petite enfance et comment assurer son bon fonctionnement ? La communauté de communes doit-elle envisager de ne plus prendre de compétence ?

Jean Pierre ALLIER rappelle qu'au regard de l'ensemble des réalisations ambitieuses de la CCCML il ne faut pas tomber dans le pessimisme, mais bien au contraire, et être fier d'avoir apporté un développement économique et touristique

sur le territoire.

Michel REYDON précise que les communautés de communes seront amenées à refuser d'assumer les projets de fonctionnement.

Le Président présente les projets d'investissement. L'acquisition de la Croix de Berthel est suspendue et la subvention d'État perçue devra être remboursée ; la construction de la gendarmerie est en cours de solde financier ; du matériel informatique est prévu pour la cyberbase ; des travaux sont provisionnés pour le chemin de Stevenson ; la réhabilitation de l'Espinassas est terminée ; l'atelier relais de St Frézal de Ventalon et la réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère sont en cours d'étude.

Pour le budget annexe de la Cure, le financement par la poste est réduit du coût de son aménagement intérieur. Le plan de financement est en cours de bouclage par une demande de prêt Prêt Locatif Social (PLS). Pour les logements sociaux, les loyers prendront en charge le reste à courir des charges.

Pour le projet annexe de la ZAE de Masméjean, les terrains sont stockés financièrement dans l'attente de leur vente. Les travaux de la 2^{ème} partie se réaliseront cette année.

Pour le budget annexe Enfance et Jeunesse, la CCCML finance la crèche, l'ALSH et le club ado. Les communes financent le TAP et le périscolaire. L'association Trait d'Union s'est trompée dans l'évaluation du coût du TAP 2015 à charge de du SIVU de l'Estournal. C'est à ce titre que l'association a demandé à la CCCML une subvention exceptionnelle. La commission des finances n'est pas favorable à cette subvention. Stéphan MAURIN informe que l'association n'a pas pris l'ampleur de la situation et déplore, malgré un audit en cours, le manque de professionnalisme.

Le Président propose au conseil d'approuver et fixer comme suit, les résultats des différentes sections des budgets primitif et annexes de l'exercice 2016 :

<u>Budget principal 2016</u>	
Dépenses et recettes de fonctionnement	450 772.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 091 355.78 €
<u>Budget annexe enfance et jeunesse 2016</u>	
Dépenses et recettes de fonctionnement	179 195.99 €
Dépenses et recettes d'investissement	0.00 €
<u>Budget annexe Zae de Masméjean 2016</u>	
Dépenses et recettes de fonctionnement	325 326.61 €
Dépenses et recettes d'investissement	269 269.45 €
<u>Budget annexe la cure 2016</u>	
Dépenses et recettes de fonctionnement	3 000.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	337 863.04 €

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Subventions 2016

Le Président informe l'assemblée que la communauté de communes a réceptionné des demandes de subvention pour 2016. Il rappelle que la CCCML, pour les années précédentes, n'accordait pas de subvention en dehors du Contrat Educatif Local, exception faite pour les projets économiquement et culturellement d'envergure pour le territoire.

Force est de constater qu'à ce jour, les demandes de subventions sont plus nombreuses et la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère ne peut pas répondre favorablement à l'ensemble des porteurs de projets.

L'association des Métiers d'Art en Cévennes a déposé une demande de subvention d'un montant de 2 000 € pour l'organisation de son festival "Métiers d'Art 2016".

Considérant l'intérêt personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'association des Métiers d'Art en Cévennes, Alain JAFFARD et Hervé CHAPELON n'ont pas pris part aux débats et vote qui ont suivi.

15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Porteur de projet	Activité à financer	Subvention accordée
Association des artisans bâtisseurs en pierres sèches	développement filière pierre sèche en Cévennes	750 €
Association sur le chemin de Robert Louis Stevenson	enrichir les projets et innover dans les moyens d'action sur les années à venir	500 €
Mission Locale	action en faveur de l'emploi et de la qualification des jeunes de 16 à 25 ans	500 €
Vivre à Vialas	fonctionnement 2016	5 000 €

Le conseil précise que les subventions seront versées en une seule fois après le déroulement de l'action. Pour ce faire, le bénéficiaire devra, par tous les moyens à sa disposition, apporter la preuve de la réalisation de l'action proposée ci-avant.

Vanessa ALBARET souhaite que la mission locale ouvre une permanence sur Vialas. Une proposition pourrait être émise auprès de la Mission Locale de Lozère pour partager les permanences avec celle de la MSAP du Pont de Montvert.

Hervé CHAPELON demande des précisions sur l'emploi de la subvention pouvant être attribuée à l'association Vivre à Vialas. Sert-elle à couvrir les salaires de l'activité cyberbase ? N'est-ce pas à la CCCML de prendre en charge la gestion, car elle en a la compétence ?

Jean Pierre ALLIER précise que la Communauté de Communes des Hautes Cévennes fournissait le matériel informatique et prenait en charge des frais de fonctionnement comme le téléphone. La subvention attribuée correspond à une aide au fonctionnement en général. De plus, l'association pourra bénéficier du financement de la CAF portant ainsi une pérennisation pluriannuelle. Par ailleurs, au regard des prochaines fusions de communautés de communes, cette plateforme MDE (Maisons de l'Emploi) sera un lieu intéressant avec un autre lieu qui sera à défendre : L'Espinas. La MSAP du Pont de Montvert sera coordonnateur des plateformes de notre territoire. Les agents pourront se déplacer pour soutenir et assister les agents en place pour l'animation des relais.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le conseil communautaire n'a pas retenu les demandes de subvention suivantes :

Porteur de projet	Activité à financer
Ulrac, Mas de Sapota - 34875 LATTES	lutttes contre le cynips du châtaignier
Association Paroles Gabales	organisation journée « fête des pâturages »
Cinéco	subvention de fonctionnement
Initiative Lozère	mission d'appui à la création, reprise et croissance d'entreprises en Lozère
La ligue de l'enseignement	organisation de rencontre sportive
Association châtaigne des Cévennes	Adhésion 2016
Hardi les arts	hebdo de l'été 2016
Association Jazz en Cévennes	9° édition Jazz à Vialas
Garage solidaire 48	facilité l'accès à la mobilité des personnes aux faibles revenus

Concernant l'association Jazz en Cévennes, Michel REYDON se retire de la décision, Pascale FILLAU est contre, Vanessa ALBARET s'abstient.

Hervé CHAPELON précise que les associations qui portent un développement culturel sur le territoire doivent être soutenues. Il n'est pas cohérent qu'une association se déploie sur notre territoire et ne soit pas financée.

Alain JAFFARD soutient l'aide des collectivités aux associations et demande à quel niveau elle doit avoir lieu ; est-ce la CCCML ou les communes membres ?

Jean Pierre ALLIER précise que la CCCML ne pourra financer que dans le cadre d'une compétence culturelle, néanmoins, les communes n'auront plus la possibilité de les financer.

6. État d'avancement des projets en cours

Gendarmerie du Pont de Montvert : Le litige enduit extérieur est toujours en cours. Stéphan MAURIN renouvelle sa demande d'aménagement du panneautage de sécurité aux abords de la gendarmerie qui jouxte le groupe scolaire de l'Estournal. Jean Pierre ALLIER propose d'organiser une réunion avec l'ensemble des acteurs afin d'étudier les meilleures solutions à mettre en œuvre.

Cure du Pont de Montvert : Les travaux ont démarré. Ils sont prévus sur un calendrier de 10 mois.

ZAE de Masméjean : Le dépôt de permis d'aménager devrait intervenir rapidement. Suite au refus de son permis de construire et à la longueur des délais d'acquisition, un des acteurs économiques s'est dédit pour l'acquisition du lot n°2.

Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Deux propositions ont été réceptionnées pour l'étude de faisabilité.

Espinas : Camille LECAT rappelle qu'à la suite du dernier épisode cévenol de septembre 2015 et aux dégâts constatés sur le bâtiment de l'Espinas, nous avons sollicité notre assurance et une expertise a été réalisée. Le rapport a été réceptionné. L'Assurance de l'Architecte a convoqué une expertise contradictoire. Des travaux pour palier à l'évacuation des eaux pluviales et des travaux prévus, non réalisés par les entreprises, ont été effectués. Malgré tout, il faudra attendre un nouvel épisode cévenol afin de vérifier que les travaux complémentaires sont suffisants.

Le crépi de la salle d'exposition présente une mauvaise carbonatation. Elle serait due au calendrier serré de réalisation des ouvrages et une humidité du mur. Les dommages sont non structurels. Une reprise au lait de chaux est proposée. Jean Pierre ALLIER et Hervé CHAPELON rappellent que dans le contexte géographique du lieu, il faut accepter que la salle d'exposition soit humide. Jean Pierre ALLIER précise qu'en trois mois d'expertise les trois quarts des litiges sont résolus

Dans l'espace chaufferie, il a été constaté une venue d'eau. Cela est dû à une mauvaise conception. L'architecte affirme que cela n'était pas prévu selon une entente avec le Président sortant, Daniel MATHIEU.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à ester en justice et de s'attacher la mission d'un avocat, pour défendre les intérêts de la collectivité dans cette affaire, en vue de prolonger le délai de parfait achèvement des travaux.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Vent des Bancelles : Le Président rappelle qu'avec la prochaine fusion des communautés de communes le journal « Le Vent des Bancelles » pourrait être fusionné avec les autres revues communautaires. Ainsi, la conception et le contenu de ce journal échapperaient aux deux communes, Ventalon en Cévennes et Pont de Montvert – Sud Mont Lozère qui le porte depuis des années. Pour éviter cela, Alain VENTURA énonce l'idée que la commune historique de cette édition, Ventalon en Cévennes, prenne en charge la gestion de ce journal, de la conception à la pré-distribution. Les modalités de gestion seraient retracées dans un budget annexe, et les communes associées rembourseraient les charges restantes en compte prorata. Une convention de mise à disposition de personnel et matériel de la CCCML vers la commune gestionnaire serait établie.

Un rapide résumé historique est porté à l'attention des élus de la commune de Vialas. Dans leur cas, la revue municipale est assurée par les associations et la municipalité n'intervient pas dans leur financement.

Camille LECAT émet l'idée d'un partenariat public / privé avec une gestion associative et un financement public, dans la continuité de l'existant.

Un groupe de travail est constitué pour l'occasion. En sont membres Jean Pierre ALLIER, Jean Paul VELAY, Stéphan MAURIN.

SM Pays Cévennes : Les communes ont reçu un projet de convention 2016. Jean Pierre ALLIER propose de ne pas la signer et de ne réaliser le paiement de 2015 qu'à l'appui des données de gestion fournies par le syndicat. Il propose un texte commun en ce sens.

7. Ressources humaines : Médecine préventive

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du décret n°85-603 du 10/06/1985 et notamment de son article 10 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive, la collectivité doit adhérer au service de médecine préventive pour la surveillance de ses agents. Il propose de souscrire au CMIST d'Alès.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 15.